

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 9 juillet 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 17/07/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015  
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

—————

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 37 577 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à accorder les subventions suivantes :

**1) Subventions de fonctionnement :**

**Compte 414-6745-711**

- 8 150 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et participation à l'organisation des Trophées Sportifs (aide annuelle d'un total de 16 300 €, versée en deux parties : 50 % au conseil municipal de mars, et 50 % au conseil municipal de juillet, selon convention annuelle de 2013 renouvelable par tacite reconduction pour une période totale ne pouvant pas excéder 4 ans).
  
- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux dans le cadre de son fonctionnement annuel pour l'organisation de projets d'animations et la participation à des manifestations.

## **2) Subventions pour manifestations :**

### **Compte 414-6574-711**

- 527 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour la participation à la location de la salle Arpège à Plogonnec pour l'organisation de la 25<sup>ème</sup> soirée des Trophées Sportifs Quimpérois.
- 400 € à l'association Pool Ar Bed pour la participation à l'organisation du Tournoi Régional les 10 et 11 janvier 2015 à la Halle des sports de Penhars.
- 1 000 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation le 17 mai 2015 de la manifestation Kemper Vallées, qui propose des randonnées VTT tous publics.
- 500 € à l'association Quimper Footing Loisirs pour la participation à l'organisation de la 2ème édition des « Boucles du Steir » le Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2015 dans le quartier du Moulin Vert.

## **3) Subventions d'aide à l'encadrement :**

### **Compte 414-6574-711**

Après instruction et analyse des dossiers 2014/2015 présentés par les associations pour l'aide à l'encadrement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à accorder les subventions suivantes :

- 535 € à l'association Club de canoë kayak Quimper Cornouaille,
- 1 447 € à l'association Dojo Sanshiro,
- 980 € à l'association Escrime Quimper Cornouaille,
- 1 604 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet,
- 2 423 € à l'association Judo Club Quimpérois,
- 4 072 € à l'association La Quimpéroise,
- 1 532 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table,
- 2 602 € à l'association Quimper Athlétisme,
- 1 016 € à l'association Quimper GR en Finistère.
- 953 € à l'association Quimper Volley 29,
- 2 717 € à l'association Tennis Compétition Quimper,
- 2 254 € à l'association UJAP Basket,

- 1 354 € à l'association Union Quimper Natation,
- 1511 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football Club.

Le maire,

Ludovic JOLIVET